

DEVENIR TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

LE METIER DE TISF

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées que ce soit à leur domicile ou en établissement.

LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

1. Satisfaire à l'épreuve écrite d'admissibilité
Sont dispensés de cette épreuve les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrits au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV.

Durée : 2 heures

2. Satisfaire à l'épreuve orale d'admission

Durée : 20 minutes

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

INSCRIPTIONS

Dossier disponible 15 JANVIER 2018

Vous pourrez l'obtenir :

- soit en le téléchargeant à partir de notre site internet : **irfss-centre.croix-rouge.fr** [rubrique concours et sélections]
- ou en nous écrivant (joindre une enveloppe format A5 libellée à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur pour envoi de moins de 50g)

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 27 AVRIL 2018

LA PÉRIODE DE SÉLECTION

Epreuve écrite d'admissibilité : **mardi 22 mai 2018**

Epreuve orale d'admission : **mardi 5 juin 2018**

LES FRAIS D'ADMISSION

40 € épreuve écrite et 40 € épreuve orale pour 2017



Préparer le Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (Niveau IV)

LA FORMATION

Décret du 1^{er} mars 2006
Arrêté du 25 avril 2006

DATE DE RENTRÉE

24 septembre 2018
(Fin de la formation : mai 2020)

19 MOIS = 2105 h
950 h d'enseignement théorique
1155 heures en stage

LA FORMATION THEORIQUE

950 heures : 6 domaines de formation

DF1	Conduite du projet d'aide à la personne [Connaissance des publics de la naissance à la mort, Cadre institutionnel, Méthodologie d'intervention et de projet]	270 h
DF2	Communication professionnelle et travail en réseau [Communication verbale – non verbale – Gestion des conflits, écrits professionnels, informatique]	100 h
DF3	Réalisation des actes de la vie quotidienne [Alimentation santé, entretien du cadre de vie, ergonomie]	150 h
DF4	Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne [Aspect psycho-social de l'alimentation, des vêtements, du logement - Gestion du budget]	150 h
DF5	Contribution au développement de la dynamique familiale [Aspect psycho-social de la famille, parentalité, enfant, adolescent, protection de l'enfant]	150 h
DF6	Accompagnement social vers l'insertion [Facteur, Mécanisme de l'exclusion, Dispositifs d'insertion]	130 h

Note : les diplômes suivants donnent des dispenses de domaines de formation et des possibilités d'allègement :

Le Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur –éducateur, le Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale, le Baccalauréat professionnel services en milieu rural, le BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale, le Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile, le Diplôme d'Etat d'assistant familial, le Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, le Titre professionnel assistant de vie aux familles

(Pour bénéficier de ces allègements, fournir une demande écrite motivée au plus tard le jour de l'épreuve d'admissibilité.)

LA FORMATION PRATIQUE

33 semaines de stage référé aux DF1, DF4, DF5, DF6

1^{ère} année :

Stage 1 : découverte du champ de l'intervention sociale, des publics et de l'environnement

Stage 2 : Acquérir des bases de l'intervention professionnelle au domicile ou en structure

Stage 3 : Acquérir de l'autonomie professionnelle face à des situations complexes (accompagnement individuel)

2^{ème} année :

Stage 3 suite : Acquérir de l'autonomie professionnelle face à des situations complexes (accompagnement individuel)

Stage 4 : Acquérir de l'autonomie professionnelle face à des situations complexes (projet collectif)

Lieux de stage : associations d'aide à domicile, structures pour personnes en situation de handicap, pensions de familles, centres sociaux, maisons d'enfants à caractère social, centre d'hébergement et de réinsertion sociale...

LE COUT DE LA FORMATION

- Les coûts pédagogiques sont pris en charge par le Conseil Régional pour les personnes éligibles aux aides financières.
Reste à charge :
- Les droits d'inscription : 185 € (tarif rentrée 2017)
- Les frais de scolarité par année de formation : 370 € (tarif rentrée 2017)
[possibilités de demande de bourse du Conseil Régional du Centre Val de Loire en cas d'admission à l'Institut]

CONTACT : Valérie BESSAM I.R.F.S.S. Centre-Val de Loire

6, avenue Alexandre Minkowski CHAMBRAY LES TOURS

Tél. 02.47.85.51.60

E.mail : valerie.bessam@croix-rouge.fr

Site : irfss-centre.croix-rouge.fr

